DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence :x 17793 21.05.22

Le 01/06/2022

Bien : **Maison individuelle**

Adresse : **48 rue de Court**
01350 ANGLEFORT

PROPRIETAIRE

M. Mme x

Page de garde

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Certificat de surface habitable

Article R*111-2 - Modifié par Décret n°97-532 du 23 mai 1997 - art. 2 JORF 29 mai 1997

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	**Maison individuelle**	Adresse :	**48 rue de Court** **01350 ANGLEFORT**
Nombre de Pièces :	**8**	Propriété de:	**M. Mme x**
Référence Cadastrale :	**C - 3073**	Mission effectuée le :	**01/06/2022**
		Date de l'ordre de mission :	**16/05/2022**
		N° Dossier :	**x17793 21.05.22 C**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface Habitable : 156,47 m²
(Cent cinquante-six mètres carrés quarante-sept)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non habitable	
Entrée	RDC	12,78 m²	2,35 m²	Hauteur < 1,80 m sous escalier
Dégagement n°1	RDC	1,71 m²	0,00 m²	
WC	RDC	1,29 m²	0,00 m²	
Salle de Douche	RDC	9,74 m²	0,00 m²	
Cuisine	RDC	14,35 m²	0,00 m²	
Cave n°1	RDC	0,00 m²	13,00 m²	
Chaufferie	RDC	0,00 m²	13,00 m²	
Abri	RDC	0,00 m²	15,70 m²	
Cave n°2	RDC	0,00 m²	3,10 m²	
Salon n°1	RDC	17,01 m²	0,00 m²	
Mezzanine	1er	11,88 m²	0,00 m²	
Salon n°2	1er	10,78 m²	1,90 m²	Hauteur < 1,80 m sous escalier
Chambre n°1	1er	13,40 m²	0,00 m²	
Chambre n°2	1er	14,45 m²	0,00 m²	
Dégagement n°2	2ème	5,47 m²	0,00 m²	
Chambre n°3	2ème	8,60 m²	2,25 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°4	2ème	13,31 m²	2,34 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°5	2ème	12,90 m²	2,40 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°6	2ème	8,80 m²	2,60 m²	Hauteur < 1,80 m
Garage	Annexe	0,00 m²	12,60 m²	
Garage double	Annexe	0,00 m²	34,70 m²	
Total		**156,47 m²**	**105,94 m²**	

La présente mission n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ARODIAG qu'à titre indicatif.

C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

ARODIAG
Diagnostic Immobilier
13 bld Louis Dupuy — 13 B chemin du Levant
01100 OYONNAX — 01210 FERNEY-VOLTAIRE
Tél. : 04 74 76 53 91 — Tél. : 04 50 40 77 95
Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B

Date d'établissement du rapport :
Fait à **Ferney-Voltaire** le **01/06/2022**
Nom du responsable : **PAULET Gwenaëlle**
Nom du diagnostiqueur : **sébastien LACOURBAS**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ; Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 ; Liste A et B de l'annexe 13-9 ; Arrêtés du 12 décembre 2012 Liste A et B; Décret n°2012-639 du 4 mai 2012

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**
Nombre de Locaux : **8**
Référence Cadastrale : **C - 3073**
Date du Permis de Construire : **Non communiquée**
Adresse : **48 rue de Court**
01350 ANGLEFORT

Propriété de: **M. Mme x**

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **SELARL GERARD LEGRAND**
Adresse : **24 rue de la République**
01200 VALSERHONE
Qualité : **Etude d'huissier**

Documents fournis : **Néant**
Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : x 17793 21.05.22 A
Le repérage a été réalisé le : 01/06/2022
Par : **LACOURBAS sébastien**
N° certificat de qualification : **8052865**
Date d'obtention : **03/10/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
BUREAU VERITAS CERTIFICATION
19 rue des Rosiéristes - TSA 30110
69544 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR CEDEX

Date de commande : 16/05/2022

Date d'émission du rapport : **01/06/2022**
Accompagnateur : **Me x**
Laboratoire d'Analyses : **EUROFINS LEM**
Adresse laboratoire : **2 rue Chanoine Ploton - CS 40265 42016 SAINT-ÉTIENNE CEDEX**
Numéro d'accréditation : **1-1751**
Organisme d'assurance professionnelle : **MAVIT**
Adresse assurance : **78 Faubourg des Vosges 68800 THANN**
N° de contrat d'assurance **2008339**
Date de validité : **31/12/2022**

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise
AARODIAG
Diagnostic Immobilier
13 bld Louis Dupuy 13 B chemin du Levant
01100 OYONNAX 01210 FERNEY-VOLTAIRE
Tél. : 04 74 76 53 91 Tél. : 04 50 40 77 95
Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B

Date d'établissement du rapport :
Fait à Ferney-Voltaire le **01/06/2022**
Cabinet : **ARODIAG**
Nom du responsable : **PAULET Gwenaëlle**
Nom du diagnostiqueur : **LACOURBAS sébastien**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Amiante

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1

DESIGNATION DU BATIMENT 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1

EXECUTION DE LA MISSION 1

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1

SOMMAIRE 2

CONCLUSION(S) 3

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 3

PROGRAMME DE REPERAGE 4

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

RAPPORTS PRECEDENTS 5

..... 5

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 5

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 6

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 8

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 8

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. 8

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 8

COMMENTAIRES 9

ELEMENTS D'INFORMATION 9

ANNEXE 1 – CROQUIS 10

ATTESTATION(S) 15

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
15	Pièce sans accès	1er	Absence d'accès

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées. Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 01/06/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.
Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.
En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

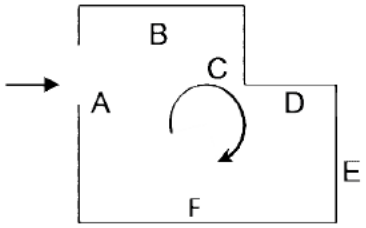

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION				
N°	**Local / partie d'immeuble**	**Etage**	**Visitée**	**Justification**
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Dégagement n°1	RDC	OUI	
3	WC	RDC	OUI	
4	Salle de Douche	RDC	OUI	
5	Cuisine	RDC	OUI	
6	Cave n°1	RDC	OUI	
7	Chaufferie	RDC	OUI	
8	Abri	RDC	OUI	
9	Cave n°2	RDC	OUI	
10	Salon n°1	RDC	OUI	
11	Mezzanine	1er	OUI	
12	Salon n°2	1er	OUI	
13	Chambre n°1	1er	OUI	
14	Chambre n°2	1er	OUI	
15	Pièce sans accès	1er	NON	*Absence d'accès*
16	Dégagement n°2	2ème	OUI	
17	Chambre n°3	2ème	OUI	
18	Chambre n°4	2ème	OUI	
19	Chambre n°5	2ème	OUI	
20	Chambre n°6	2ème	OUI	
21	Garage	Annexe	OUI	
22	Garage double	Annexe	OUI	
23	Grenier sur garage double	Annexe	OUI	
24	Comble	3ème	OUI	

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Crépi
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Conduit de cheminée	D	Plaques de plâtre - Peinture
2	Dégagement n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Carrelage
3	WC	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
4	Salle de Douche	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	C, D	Faïence
			Mur	D, E, F	Bois
5	Cuisine	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A, D	Faïence
6	Cave n°1	RDC	Mur	A, C, D	Crépi
			Mur	B	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre
			Plancher	Sol	Béton
7	Chaufferie	RDC	Mur	A, B, C, D	Pierre
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre
			Plancher	Sol	Béton
8	Abri	RDC	Mur	A	Pierre
			Mur	B, D	Bois
			Mur	C	Bac acier
			Plafond	Plafond	Bac acier
			Plancher	Sol	Béton
9	Cave n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Terre
10	Salon n°1	RDC	Mur	A, B	Plâtre - Peinture
			Mur	C, D	Pierre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
11	Mezzanine	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette
12	Salon n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Linoléum
13	Chambre n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Fibralith
			Plancher	Sol	Linoléum
14	Chambre n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette
16	Dégagement n°2	2ème	Mur	A	Pierre
			Mur	B	Plaques de plâtre
			Mur	C, D, E, F, G	Plaques de plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Linoléum
17	Chambre n°3	2ème	Mur	A, B, C, D, E	Plaques de plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Linoléum
			Mur	C	Pierre
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre - Peinture
18	Chambre n°4	2ème	Mur	A, B, C, D	Plaques de plâtre - Peinture
			Mur	C	Pierre
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Linoléum
19	Chambre n°5	2ème	Mur	A, B, C, D, E,	Plaques de plâtre - Peinture

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
				F	
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Linoléum
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre - Peinture
			Mur	D	Pierre
20	Chambre n°6	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plaques de plâtre - Peinture
			Mur	D	Pierre
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plafond	Plafond	Plaques de plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Linoléum
21	Garage	Annexe	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
22	Garage double	Annexe	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Béton
23	Grenier sur garage double	Annexe	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Tuile
			Plancher	Sol	Bois
24	Comble	3ème	Mur	B, D	Pierre
			Plafond	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Laine minérale

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Critère de décision
10	Salon n°1	RDC	Plafond	Plafond	Panneaux collés - Mousse Polyuréthane	B		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE				
Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	**F, C, FP**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Autres matériaux	**MND** : Matériau(x) non dégradé(s)	**MD** : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	**1**	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	**EP**	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

COMMENTAIRES
Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	x 17793 21.05.22			Adresse de l'immeuble :	48 rue de Court 01350 ANGLEFORT
N° planche :	1/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1

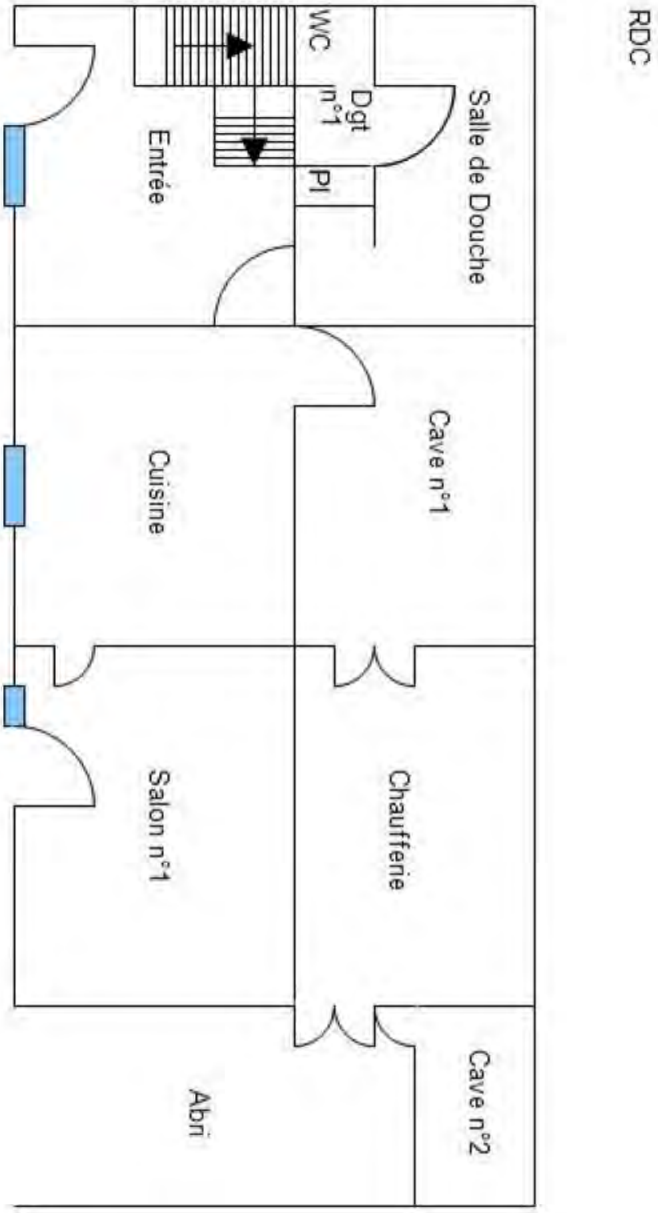

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	x 17793 21.05.22			Adresse de l'immeuble :	48 rue de Court 01350 ANGLEFORT
N° planche :	2/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2

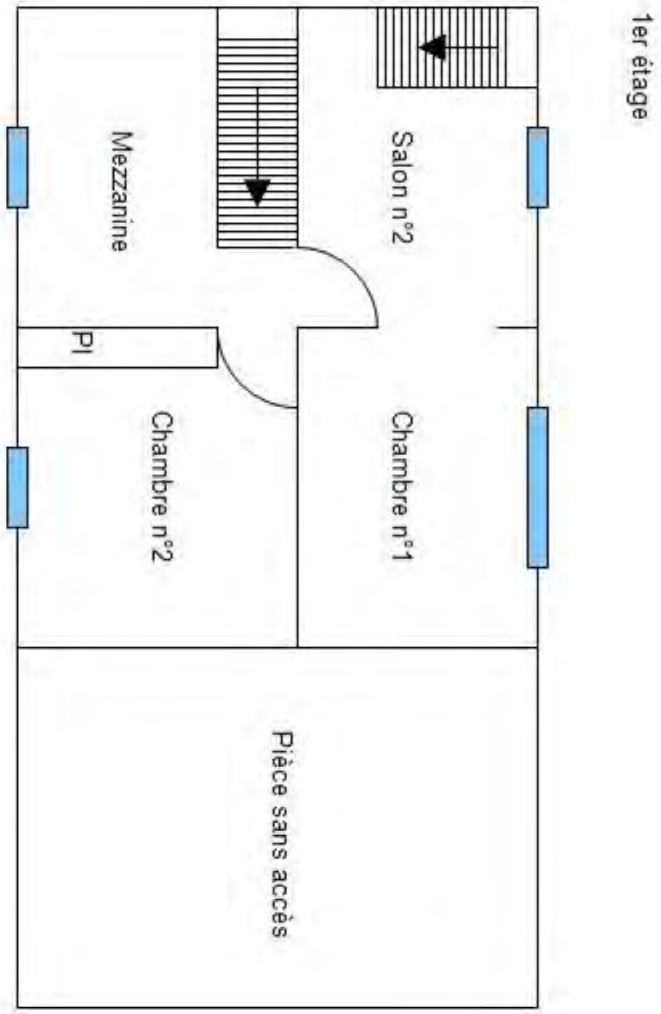

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	x17793 21.05.22			Adresse de l'immeuble :	48 rue de Court 01350 ANGLEFORT
N° planche :	3/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°3

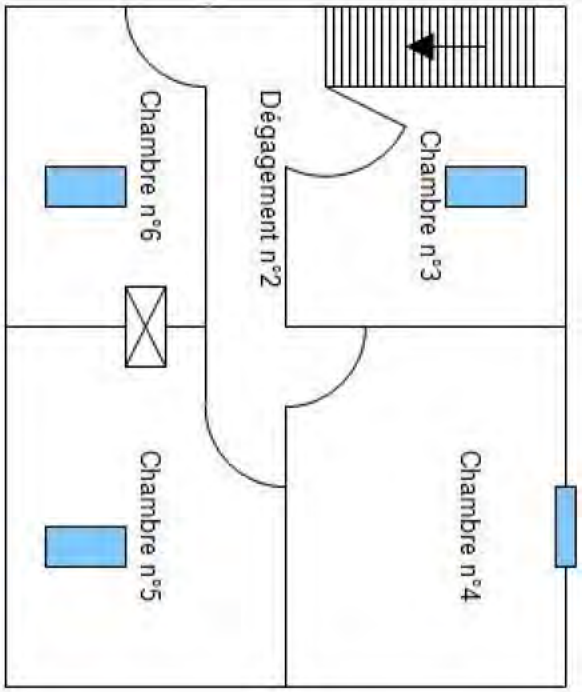

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	[redacted] 17793 21.05.22			Adresse de l'immeuble :	48 rue de Court 01350 ANGLEFORT
N° planche :	4/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°4

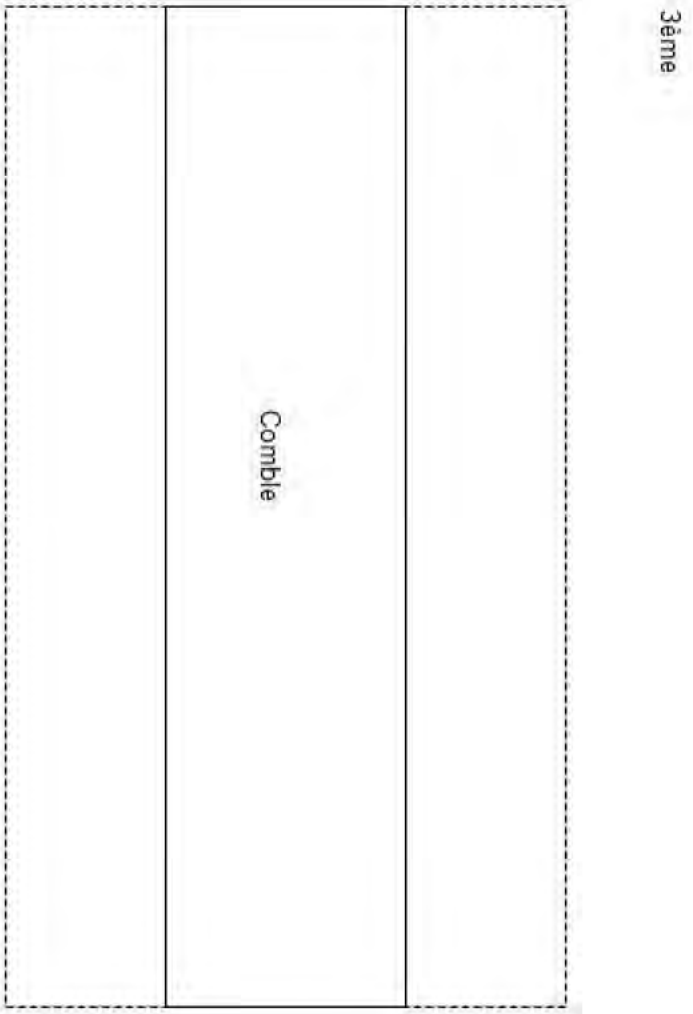

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	[redacted] 17793 21.05.22			Adresse de l'immeuble :	48 rue de Court 01350 ANGLEFORT
N° planche :	5/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°5

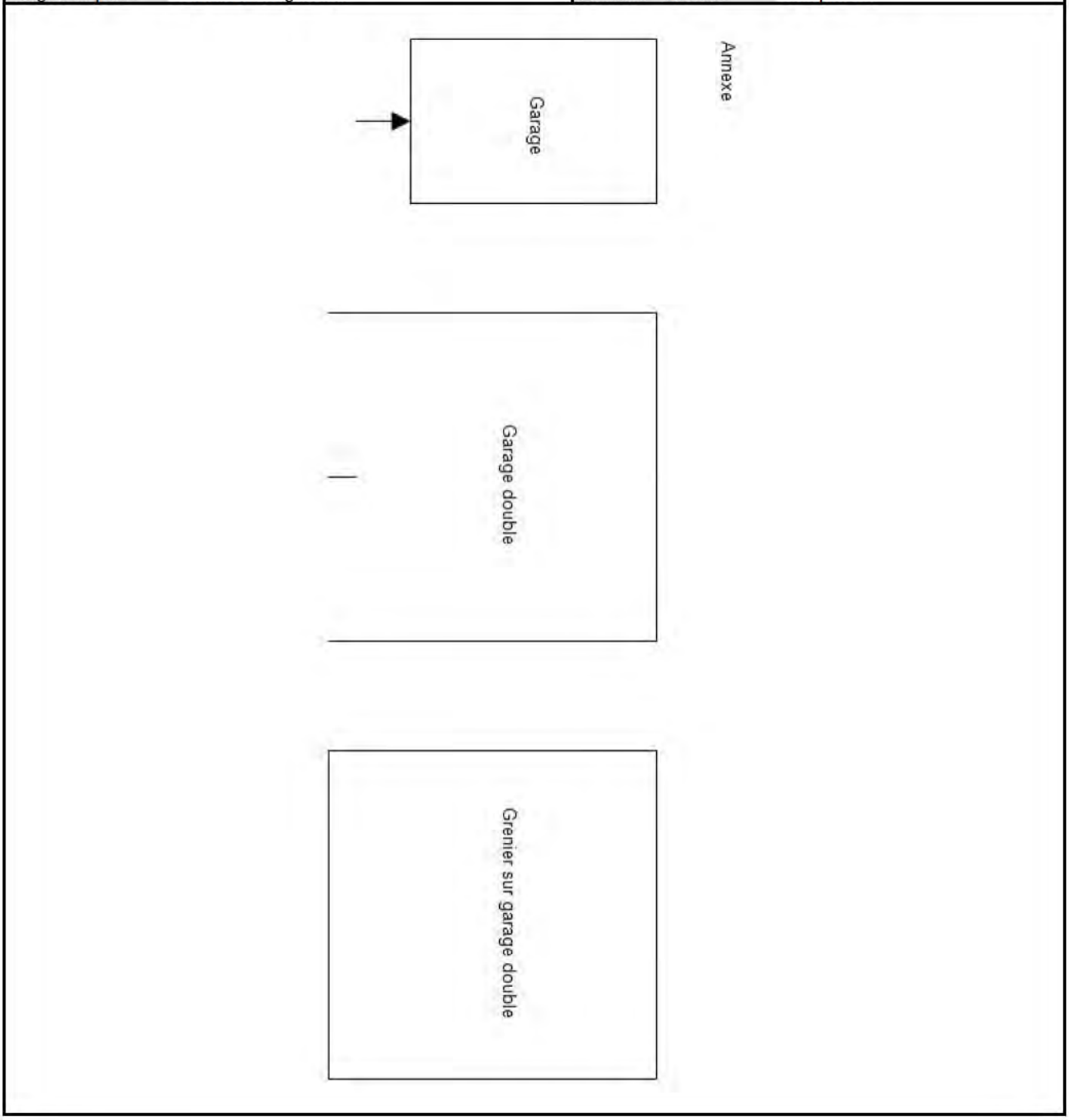

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

ATTESTATION(S)

MAVIT
Votre mutuelle d'assurance

Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann

227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

ARODIAG

399 BIS RUE DE LA CROIX 01460 GEOVREISSIAT

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2008339

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- avant travaux, après travaux, avant démolition
- prélèvements amiante
- vérification périodique de l'état de conservation des matériaux

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 27/12/2021

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 10/12/2021

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Sébastien LACOURBAS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/06/2017	15/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2018	11/03/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/02/2018	12/02/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	07/12/2017	06/12/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022

Date : 05/01/2018 Numéro de certificat : 8052865

Jacques MATILLON - Directeur Général

RECYCLÉ
Papier fabriqué par la Société Europe
FSC® C124913

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Amiante

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **AIN**
Commune : **ANGLEFORT (01350)**
Adresse : **48 rue de Court**

Réf. Cadastrale : **C - 3073**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Date de construction : **Non communiquée**
Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Rapport n° : [redacted] **17793 21.05.22 ELEC**

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : **GERARD LEGRAND**
Tél. : **/ 04.50.48.05.82** Email : **hj01@gerardlegrand.com**
Adresse : **24 rue de la République 01200 VALSERHONE**

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☐
Autre le cas échéant (préciser) ☑ **Etude d'huissier**

▪ **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

Monsieur et Madame [redacted] **Olivier et Sandrine 29 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG-EN-BRESSE**

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**

Nom : **LACOURBAS**
Prénom : **sébastien**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **ARODIAG**
Adresse : **13 B chemin du Levant**
01210 FERNEY-VOLTAIRE
N° Siret : **479 425 746 00035**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**
N° de police : **2008339** date de validité : **31/12/2022**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Bureau Véritas Certification** , le 26/07/2018 , jusqu'au 23/10/2023
N° de certification : **8052865**

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	Entrée	Le dispositif assurant la coupure d'urgence doit être placé à 1,80 m au plus du sol (une hauteur supérieure est admise s'il reste accessible au moyen de marches ou d'une estrade).

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Salle de Douche, Mezzanine, Salon n°2, Chambre n°2...	Tous les socles de prise de courant comportent un contact de terre. Un socle de prise de courant alimenté par un transformateur de séparation (par exemple prise rasoir) n'est pas concerné.
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Entrée, salon 1, salon 2, Cuisine...	Relier la broche de terre à la terre ou installer un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Entrée...	Les circuits autres que ceux alimentant des socles de prises de courant (chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire...) sont reliés à la terre par l'intermédiaire d'un conducteur de protection.

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 c)	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.	Entrée	/
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.		A l'intérieur du tableau de répartition principal, la section des conducteurs alimentant les dispositifs de protection différentiels et ceux contre les surintensités ne sont pas de section suffisante.

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	Salle de Douche	La liaison équipotentielle supplémentaire doit relier : le contact de terre des socles de courant, les canalisations métalliques d'eau, les canalisations métalliques de chauffage et de gaz*, les huisseries métalliques*, les masses des matériels de classe I*, le corps métallique de la baignoire ou du receveur de douche. * situées à moins de 3 m du bord de la baignoire ou du receveur de douche.

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Cave n°1, Salon n°1 et 2, Chambre n°6	Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée).
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Chambre n°2, Salon n°2	Les dispositifs de connexion (bornes type "dominos" etc.) doivent être placés dans des boîtes de connexion équipées de leurs couvercle d'obturation ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles. Les connexions réalisées par épissure ou soudure sont proscrites, hormis celle réalisées par soudure sur des éléments conducteurs (par exemple une canalisation de fuide raccordée par

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
			soudure au conducteur de LES ou de LEP est acceptée.
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		Remplacer les dispositifs de protection qui permettent un accès aux parties actives lors de la manipulation des éléments de remplacement (exemple : fusibles à tabatière, à broches rechargeables ou de type industriel, etc.)

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Chaufferie	Multiprise mobile inadaptée à un usage fixe : risque d'incendie.
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Chambre n°3, Chambre n°5, Chambre n°6	Les conducteurs isolés doivent être placés sur toute leur longueur dans des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique et ce, jusqu'à leur pénétration dans l'appareillage, boîtes de connexion, tableaux électriques et matériels d'utilisation.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.1.3 f)	Coupure simultanée et omnipolaire.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Personne n'a pu nous localiser la prise de terre ou celle-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	Méthode de mesure des 3 piquets non réalisable.
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	Personne n'a pu nous localiser le conducteur de terre ou celui-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	La liaison équipotentielle supplémentaire était inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	Personne n'a pu nous localiser la connexion du conducteur de terre et de la liaison équipotentielle principale ou celui-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Personne n'a pu nous localiser la liaison équipotentielle principale ou celle-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.5 b1)	En maison individuelle, section satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	Personne n'a pu nous localiser le conducteur principal de protection ou celle-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.5 c)	Eléments constituant le CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION appropriés.	Personne n'a pu nous localiser le conducteur principal de protection ou celui-ci est peut-être inaccessible sans démontage de coffrage ou cloison.
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	Non visible sans démontage
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- *« Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;*
- *« Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;*
- *« L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;*
- *« Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »*
- *« L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »*
- *« La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »*
- *« Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »*
- *« Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »*
- *« La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »*
- *« Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »*
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u> Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u> Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u> Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u> Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u> Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u> Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u> Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u> Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :
L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs :
L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):
La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

N°	Pièce / Emplacement	Justification
15	Pièce sans accès	Absence d'accès

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **01/06/2022**
Date de fin de validité : **06/06/2025**
Etat rédigé à **FERNEY-VOLTAIRE** Le **07/06/2022**
Nom : **LACOURBAS** Prénom : **sébastien**

ARODIAG
Diagnostic Immobilier
13 bld Louis Dupuy 13 B chemin du Levant
01100 OYONNAX 01210 FERNEY-VOLTAIRE
Tél. : 04 74 76 53 91 Tél. : 04 50 40 77 95
Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Sébastien LACOURBAS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/06/2017	15/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2018	11/03/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/02/2018	12/02/2023
Electricite	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	24/10/2018	23/10/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	07/12/2017	06/12/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022

Date : 26/07/2018 Numéro de certificat : 8052865

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0367
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

RECYCLE
FSC

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.1.3 g)

Description :	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.
Observation(s)	Le dispositif assurant la coupure d'urgence doit être placé à 1,80 m au plus du sol (une hauteur supérieure est admise s'il reste accessible au moyen de marches ou d'une estrade).
Localisation :	Entrée

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)

Description :	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
Observation(s)	Tous les socles de prise de courant comportent un contact de terre. Un socle de prise de courant alimenté par un transformateur de séparation (par exemple prise rasoir) n'est pas concerné.
Localisation :	Salle de Douche, Mezzanine, Salon n°2, Chambre n°2...

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)

Description :	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.
Observation(s)	Relier la broche de terre à la terre ou installer un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
Localisation :	Entrée, salon 1, salon 2, Cuisine...

Point de contrôle N° B.5.3 a

Description :	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.
Observation(s)	La liaison équipotentielle supplémentaire doit relier : le contact de terre des socles de courant, les canalisations métalliques d'eau, les canalisations métalliques de chauffage et de gaz*, les huisseries métalliques*, les masses des matériels de classe I*, le corps métallique de la baignoire ou du receveur de douche. * situées à moins de 3 m du bord de la baignoire ou du receveur de douche.
Localisation :	Salle de Douche

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Point de contrôle N° B.7.3 a)	
Description :	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
Observation(s)	Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée).
Localisation :	Cave n°1, Salon n°1 et 2, Chambre n°6

Point de contrôle N° B.7.3 a)	
Description :	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
Observation(s)	Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée).
Localisation :	Cave n°1, Salon n°1 et 2, Chambre n°6

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Point de contrôle N° B.7.3 a)	
Description :	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
Observation(s)	Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée).
Localisation :	Cave n°1, Salon n°1 et 2, Chambre n°6

Point de contrôle N° B.7.3 d)	
Description :	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
Observation(s)	Les dispositifs de connexion (bornes type "dominos" etc.) doivent être placés dans des boîtes de connexion équipées de leurs couvercle d'obturation ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles. Les connexions réalisées par épissure ou soudure sont proscrites, hormis celle réalisées par soudure sur des éléments conducteurs (par exemple une canalisation de fuide raccordée par soudure au conducteur de LES ou de LEP est acceptée.
Localisation :	Chambre n°2, Salon n°2

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Point de contrôle N° B.8.3 b)

Description :	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
Observation(s)	Multiprise mobile inadaptée à un usage fixe : risque d'incendie.
Localisation :	Chaufferie

Point de contrôle N° B.8.3 e)

Description :	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
Observation(s)	Les conducteurs isolés doivent être placés sur toute leur longueur dans des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique et ce, jusqu'à leur pénétration dans l'appareillage, boîtes de connexion, tableaux électriques et matériels d'utilisation.
Localisation :	Chambre n°3, Chambre n°5, Chambre n°6

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

☑ Les parties privatives	☑ Avant la vente
☐ Occupées Par des enfants mineurs : ☐ **Oui** ☒ **Non** Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	☐ Ou avant la mise en location
☐ Ou les parties communes d'un immeuble	☐ Avant travaux

C Adresse du bien

48 rue de Court
01350 ANGLEFORT

D Propriétaire

Nom : **M. Mme [redacted] Olivier et Sandrine**
Adresse : **29 Avenue Alsace Lorraine**
01000 BOURG-EN-BRESSE

E Commanditaire de la mission

Nom : **SELARL GERARD LEGRAND**
Qualité : Etude d'huissier
Adresse : **24 rue de la République**
01200 VALSERHONE

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :**FONDIS ELECTRONIC**
Modèle de l'appareil :**FEnX**
N° de série : **2-0448**
Nature du radionucléide :**Cadnium 109**
Date du dernier chargement de la source :**17/07/2019**
Activité de la source à cette date :**370 MBq**

G Dates et validité du constat

N° Constat : [redacted] 17793 21.05.22 P
Date du constat : **01/06/2022**
Date du rapport : **01/06/2022**
Date limite de validité : **31/05/2023**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
239	87	36,40 %	145	60,67 %	0	0,00 %	0	0,00 %	7	2,93 %

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature

ARODIAG
Diagnostic Immobilier
13 bld Louis Dupuy 13 B chemin du Levant
01100 OYONNAX 01210 FERNEY-VOLTAIRE
Tél. : 04 74 76 53 91 Tél. : 04 50 40 77 95
Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B

Cabinet : **ARODIAG**
Nom du responsable : **PAULET Gwenaëlle**
Nom du diagnostiqueur : **LACOURBAS sébastien**
Organisme d'assurance : **MAVIT**
Police : **2008339**

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP 1
OBJET DU CREP 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIETAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT 1
CONCLUSION 1
AUTEUR DU CONSTAT 1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; 3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 3
OCCUPATION DU BIEN 4
LISTE DES LOCAUX VISITES 4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 5
STRATEGIE DE MESURAGE 5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 7

RESULTATS DES MESURES 12

COMMENTAIRES 23

LES SITUATIONS DE RISQUE 23

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 24

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 24

ANNEXES 25

NOTICE D'INFORMATION 25
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 28

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **LACOURBAS sébastien**	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 19 rue des Rosiéristes - TSA 30110 69544 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR CEDEX** Numéro de Certification de qualification : **8052865** Date d'obtention : **03/10/2017**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T010276** Nom du titulaire : **ARODIAG**	Date d'autorisation :**05/04/2018** Expire-le :**01/04/2023**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **LACOURBAS Sébastien**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **FONDIS ELECTRONIC** N° NIST de l'étalon : **SRM 2573**	Concentration : **1,04** mg/cm² Incertitude : **0,06** mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	01/06/2022	1,04
En fin du CREP	298	01/06/2022	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Nom du contact : **NC**	Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Non communiquée** Nombre de bâtiments : **1**	Nombre de cages d'escalier : **2** Nombre de niveaux : **3**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **48 rue de Court 01350 ANGLEFORT** Type : **Maison individuelle** Nombre de Pièces : **8** Référence Cadastrale : **C - 3073**	Destination du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	

2.8 Liste des locaux visites

N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Dégagement n°1	RDC
3	WC	RDC
4	Salle de Douche	RDC
5	Cuisine	RDC
10	Salon n°1	RDC
11	Mezzanine	1er
12	Salon n°2	1er
13	Chambre n°1	1er
14	Chambre n°2	1er
15	Pièce sans accès	1er
16	Dégagement n°2	2ème
17	Chambre n°3	2ème
18	Chambre n°4	2ème
19	Chambre n°5	2ème
20	Chambre n°6	2ème
24	Extérieur	Sans
25	Comble	3ème

2.9 Liste des locaux non visites

N°	Local	Etage	Justification
6	Cave n°1	RDC	Non couramment utilisé à usage d'habitation
7	Chaufferie	RDC	Non couramment utilisé à usage d'habitation
8	Abri	RDC	Non couramment utilisé à usage d'habitation
9	Cave n°2	RDC	Non couramment utilisé à usage d'habitation
21	Garage	Annexe	Non couramment utilisé à usage d'habitation
22	Garage double	Annexe	Non couramment utilisé à usage d'habitation
23	Grenier sur garage double	Annexe	Non couramment utilisé à usage d'habitation

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.
Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,… (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).
Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

5 CROQUIS

Croquis N°1

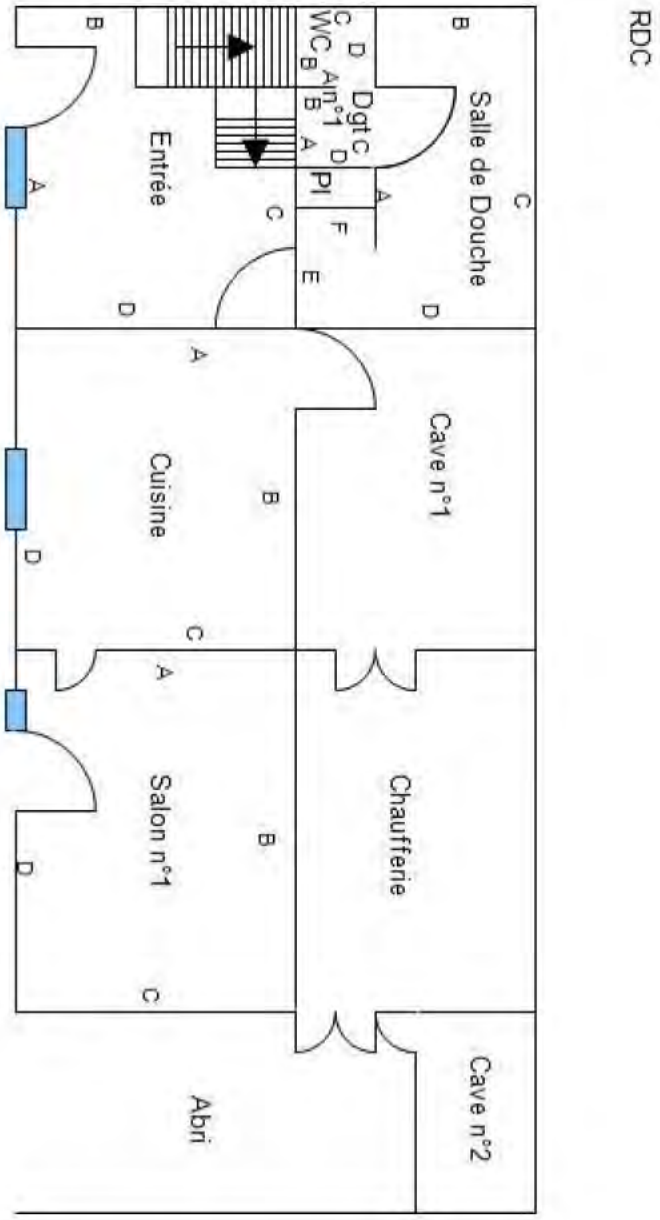

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Croquis N°2

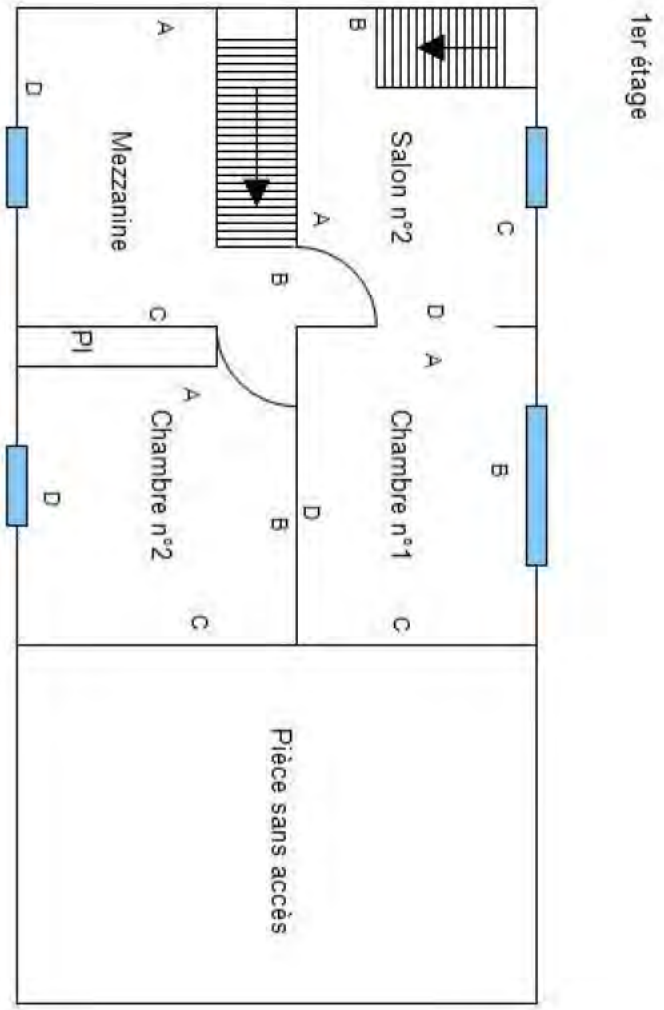

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Croquis N°3

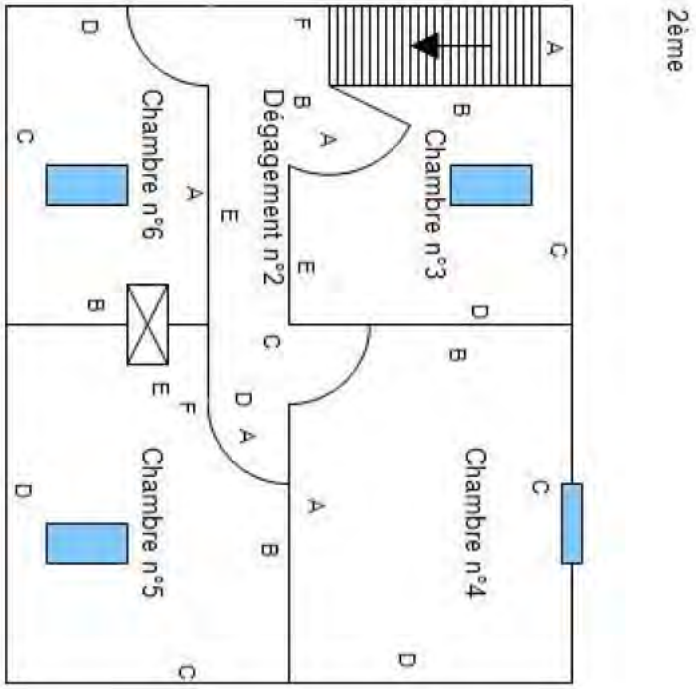

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Croquis N°4

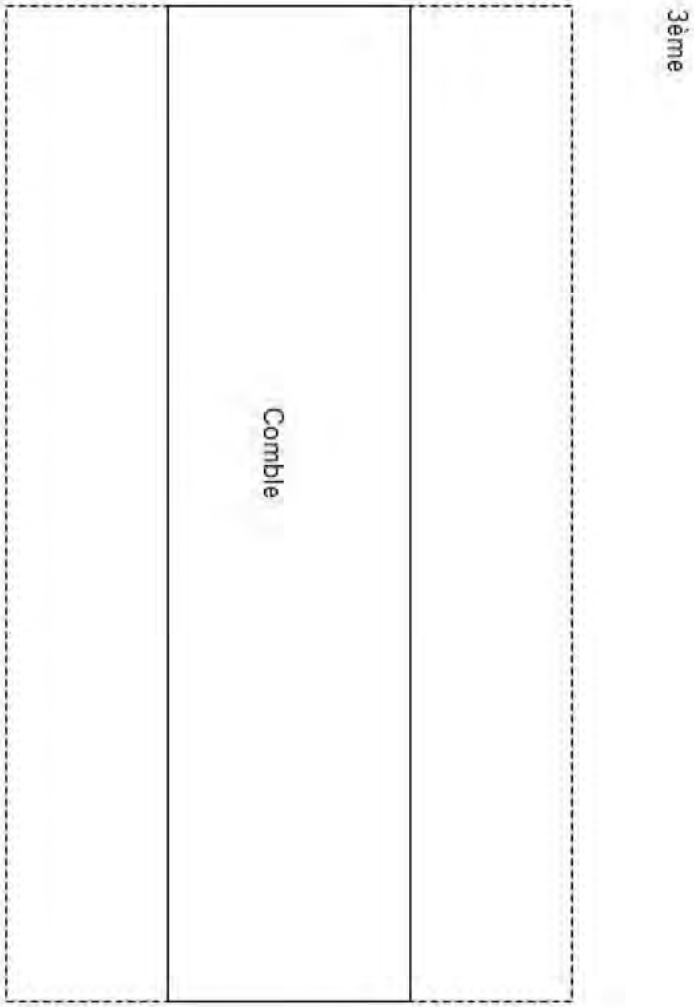

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Croquis N°5

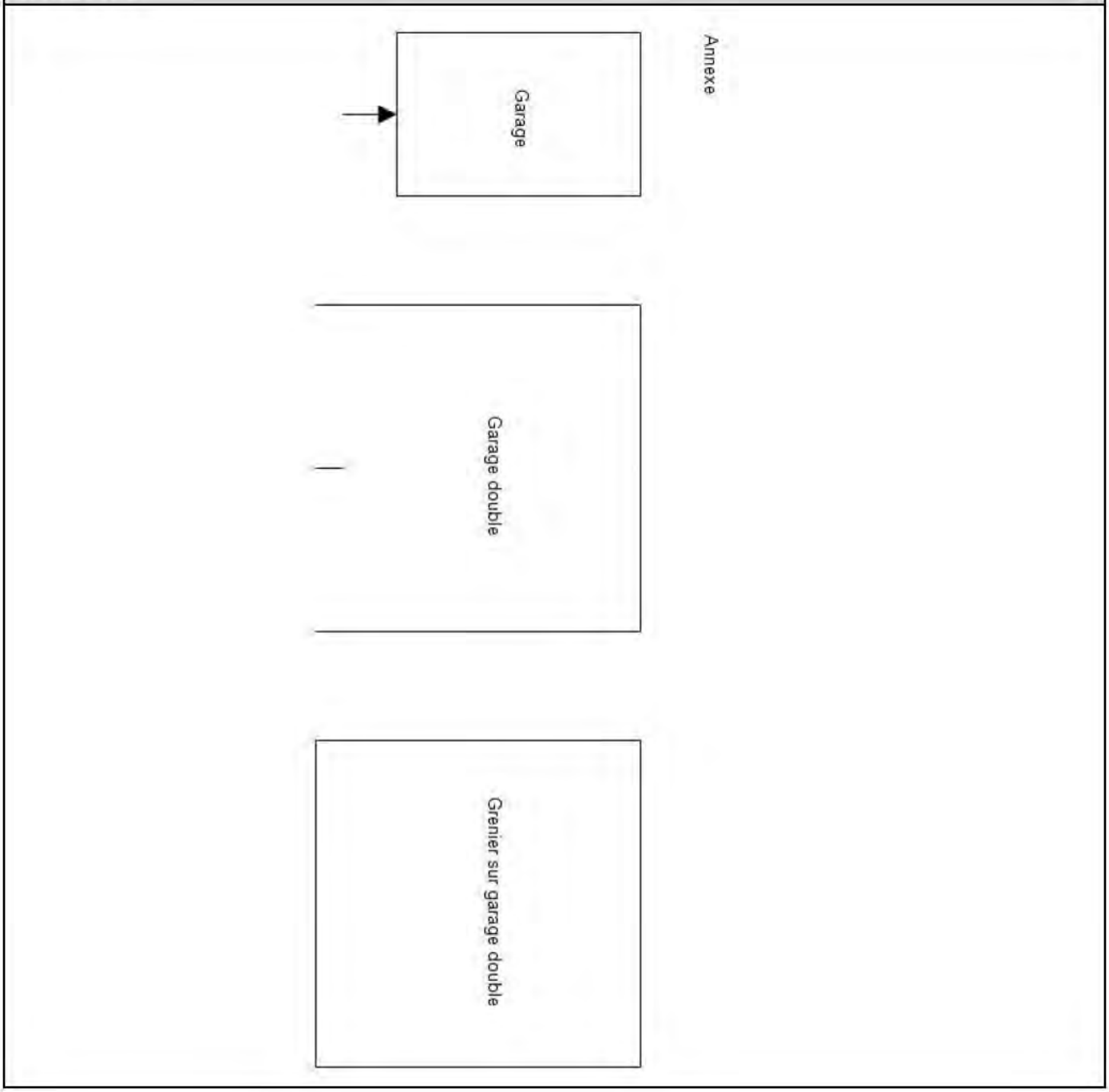

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Extérieur

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
		Portail	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
		Porte garage	Béton							Elément postérieur à 1949
		Portillon	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	A	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,42	0	
19					MD			0,19		
20	A	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,22	0	
21					MD			0,41		
22	A	Fenêtre Embrasure intérieure		Crépi	milieu			0,7	0	
23					MD			0,1		
24	A	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,13	0	
25					MD			0,28		
2	A	Mur		Crépi	milieu			0,12	0	
3					MD			0,11		
12	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,08	0	
13					MD			0,29		
14	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,1	0	
15					MD			0,08		
16	A	Porte n°1 Embrasure		Crépi	milieu			0,08	0	
17					MD			0,34		
36	B	Crémaillère	Bois	Peinture	milieu			0,49	0	
37					MD			0,68		
28	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	milieu			0,28	0	
29					MD			0,15		
30	B	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	milieu			0,67	0	
31					MD			0,62		
32	B	Ensemble des marches	Bois	Peinture	milieu			0,48	0	
33					MD			0,11		
34	B	Limon	Bois	Peinture	milieu			0,13	0	
35					MD			0,26		
26	B	Main-courante	Bois	Peinture	milieu			0,19	0	
27					MD			0,69		
4	B	Mur		Crépi	milieu			0,48	0	
5					MD			0,16		
6	C	Mur		Crépi	milieu			0,09	0	

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
7					MD			0,32		
38	C	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	milieu			0,3	0	
39					MD			0,11		
	D	Conduit de cheminée	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
8	D	Mur		Crépi	milieu			0,25	0	
9					MD			0,35		
40	D	Porte n°3 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,42	3	
10	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	milieu			0,1	0	
11					MD			0,48		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	22	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	4,55 %

Local : Dégagement n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
41	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,24	0	
42					MD			0,1		
43	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,27	0	
44					MD			0,17		
45	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,1	0	
46					MD			0,56		
	C	Porte Dormant	Bois							Elément postérieur à 1949
	C	Porte Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
47	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,26	0	
48					MD			0,14		
	D	Placard Dormant et ouvrant exterieur								Elément postérieur à 1949
	D	Placard Dormant et ouvrant intérieur								Elément postérieur à 1949
	D	Placard étagère								Elément postérieur à 1949
51	D	Placard fond	Plâtre	Papier peint	milieu			0,32	0	
52					MD			0,45		
49	Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint	milieu			0,16	0	
50					MD			0,09		

Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
53	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,11	0	

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
54					MD			0,32		
	A	Porte Dormant	Bois							Elément postérieur à 1949
55	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,47	0	
56					MD			0,11		
57	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,64	0	
58					MD			0,03		
59	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,1	0	
60					MD			0,21		
61	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,11	0	
62					MD			0,13		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	7	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Salle de Douche (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
63	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,05	0	
64					MD			0,11		
	A	Porte Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
65	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,69	0	
66					MD			0,28		
	C	Mur		Faïence						Non peint
67	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,11	0	
68					MD			0,08		
	D	Mur		Faïence						Non peint
	D	Mur	Bois							Elément postérieur à 1949
69	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,17	0	
70					MD			0,66		
	E	Mur	Bois							Elément postérieur à 1949
71	E	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,23	0	
72					MD			0,04		
	F	Mur	Bois							Elément postérieur à 1949
73	F	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,05	0	
74					MD			0,43		
75	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,1	0	
76					MD			0,3		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Faïence						Non peint
77	A	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,15	0	
78					MD			0,54		
2	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,53	3	
87	A	Porte n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	milieu			0,62	0	
88					MD			0,18		
79	B	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,21	0	
80					MD			0,58		
89	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,55	0	
90					MD			0,03		
91	B	Porte n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	milieu			0,63	0	
92					MD			0,47		
81	C	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,03	0	
82					MD			0,06		
93	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
94					MD			0,1		
95	C	Porte n°3 Embrasure	Plâtre	Peinture	milieu			0,04	0	
96					MD			0,11		
97	D	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	milieu			0,1	0	
98					MD			0,17		
99	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,48	0	
100					MD			0,63		
101	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,56	0	
102					MD			0,55		
103	D	Fenêtre Embrasure intérieure		Crépi	milieu			0,11	0	
104					MD			0,51		
105	D	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,59	0	
106					MD			0,29		
107	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,41	0	
108					MD			0,59		
	D	Mur		Faïence						Non peint
83	D	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,54	0	
84					MD			0,48		
85	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,09	0	
86					MD			0,23		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	20	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	5,00 %

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Chaufferie (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
109	A	Mur	Pierre		milieu			0,37	0	
110					MD			0,18		
113	B	Mur	Pierre		milieu			0,09	0	
114					MD			0,32		
117	C	Mur	Pierre		milieu			0,6	0	
118					MD			0,58		
115	D	Mur	Pierre		milieu			0,19	0	
116					MD			0,1		
	Plafond	Plafond	Plaques de plâtre							Elément postérieur à 1949
111	Sol	Plancher	Béton		milieu			0,11	0	
112					MD			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	6	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Salon n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
119	A	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,28	0	
120					MD			0,48		
121	B	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,67	0	
122					MD			0,09		
123	C	Mur	Pierre	Peinture	milieu			0,17	0	
124					MD			0,15		
133	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,07	0	
134					MD			0,59		
135	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,03	0	
136					MD			0,49		
137	D	Fenêtre Embrasure intérieure	Pierre	Peinture	milieu			0,08	0	
138					MD			0,04		
139	D	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,1	0	
140					MD			0,56		
141	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
142					MD			0,04		
125	D	Mur	Pierre	Peinture	milieu			0,03	0	
126					MD			0,09		
129	D	Porte n°1 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,4	0	
130					MD			0,09		
131	D	Porte n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	milieu			0,41	0	
132					MD			0,11		
143	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
144					MD			0,38		
145	D	Porte n°2 Embrasure	Pierre	Peinture	milieu			0,07	0	
146					MD			0,54		

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
127	Plafond	Plafond	Panneaux collés	Mousse Polyuréthane	milieu			0,25	0	
128					MD			0,11		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Mezzanine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
147	A	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,65	0	
148					MD			0,48		
149	B	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,1	0	
150					MD			0,12		
159	B	Porte n°1 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,49	0	
160					MD			0,09		
161	B	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,21	3	
151	C	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,52	0	
152					MD			0,33		
162	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,05	0	
163					MD			0,46		
164	C	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	milieu			0,2	0	
165					MD			0,52		
168	D	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	milieu			0,04	0	
169					MD			0,26		
170	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,31	0	
171					MD			0,08		
172	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
173					MD			0,57		
174	D	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Peinture	milieu			0,69	0	
175					MD			0,08		
176	D	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,66	0	
177					MD			0,63		
178	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,03	0	
179					MD			0,09		
153	D	Mur	Plâtre	Peinture	milieu			0,1	0	
154					MD			0,02		
155	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,11	0	
156					MD			0,08		
157	Sol	Plancher		Moquette	milieu			0,39	0	
158					MD			0,09		
166	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
167					MD			0,11		

Nombre total d'unités de diagnostic	17	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	5,88 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Salon n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
180	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,09	0	
181					MD			0,5		
192	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,11	0	
193					MD			0,25		
204	B	Crémaillère	Bois	Peinture	milieu			0,19	0	
205					MD			0,23		
196	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	milieu			0,52	0	
197					MD			0,38		
198	B	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
199					MD			0,31		
200	B	Ensemble des marches	Bois	Peinture	milieu			0,61	0	
201					MD			0,09		
202	B	Limon	Bois	Peinture	milieu			0,51	0	
203					MD			0,4		
194	B	Main-courante	Bois	Peinture	milieu			0,56	0	
195					MD			0,08		
182	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,13	0	
183					MD			0,09		
206	C	Fenêtre Allège	Plâtre	Papier peint	milieu			0,27	0	
207					MD			0,11		
208	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	3,1	3	
209	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,98	3	
210	C	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Papier peint	milieu			0,65	0	
211					MD			0,19		
212	C	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,37	0	
213					MD			0,35		
214	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,08	0	
215					MD			0,6		
184	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,05	0	
185					MD			0,3		
186	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,34	0	
187					MD			0,09		
216	D	Porte n°2 Embrasure	Plâtre	Papier peint	milieu			0,09	0	
217					MD			0,11		
188	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,09	0	
189					MD			0,07		
190	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,62	0	
191					MD			0,31		
218	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	milieu			0,08	0	
219					MD			0,28		

Nombre total d'unités de diagnostic	21	Nombre d'unités de classe 3	2	% de classe 3	9,52 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
220	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,42	0	
221					MD			0,1		
230	B	Fenêtre Allège	Plâtre	Papier peint	milieu			0,02	0	
231					MD			0,62		
232	B	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu			0,22	0	
233					MD			0,28		
234	B	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
235					MD			0,08		
236	B	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Papier peint	milieu			0,2	0	
237					MD			0,01		
238	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,11	0	
239					MD			0,08		
222	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,19	0	
223					MD			0,7		
224	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,1	0	
225					MD			0,11		
226	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,65	0	
227					MD			0,11		
	Plafond	Plafond		Fibralith						Elément postérieur à 1949
228	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,61	0	
229					MD			0,62		

Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
240	A	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,6	0	
241					MD			0,09		
	A	Placard Dormant et ouvrant exterieur								Elément postérieur à 1949
	A	Placard Dormant et ouvrant intérieur								Elément postérieur à 1949
	A	Placard étagère								Elément postérieur à 1949
254	A	Placard fond	Plâtre	Papier peint	milieu			0,11	0	
255					MD			0,1		
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant								Elément postérieur à 1949
252	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu			0,37	0	
253					MD			0,25		
242	B	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,03	0	
243					MD			0,39		
244	C	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,46	0	
245					MD			0,1		

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
256	D	Fenêtre Allège	Plâtre	Papier peint	milieu			0,13	0	
257					MD			0,1		
258	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	3,1	3	
259	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,8	3	
260	D	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Papier peint	milieu			0,19	0	
261					MD			0,54		
262	D	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,09	0	
263					MD			0,19		
264	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	milieu			0,63	0	
265					MD			0,67		
246	D	Mur	Plâtre	Papier peint	milieu			0,08	0	
247					MD			0,28		
248	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	milieu			0,61	0	
249					MD			0,52		
250	Sol	Plancher		Moquette	milieu			0,49	0	
251					MD			0,58		
266	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	milieu			0,1	0	
267					MD			0,03		

Nombre total d'unités de diagnostic	19	Nombre d'unités de classe 3	2	% de classe 3	10,53 %

Local : Dégagement n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierre							Non peint
	B	Mur	Plaques de plâtre							Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Porte n°1 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Porte n°3 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	F	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	F	Porte n°4 Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	G	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Lambris bois						Elément postérieur à 1949
268	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,11	0	
269					MD			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Chambre n°3 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur		Pierre							Non peint
	C	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
272	Plafond	Fenêtre	Embrasure intérieure	Plâtre	Peinture	milieu			0,41	0	
273						MD			0,09		
	Plafond	Plafond			Lambris bois						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
270	Sol	Plancher			Linoléum	milieu			0,57	0	
271						MD			0,11		

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°4 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
274	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	milieu			0,11	0	
275						MD			0,11		
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
276	C	Fenêtre	Embrasure intérieure	Plâtre	Peinture	milieu			0,69	0	
277						MD			0,59		
278	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	milieu			0,1	0	
279						MD			0,09		
	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur		Pierre							Non peint
	C	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond			Lambris bois						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
280	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,25	0	
281					MD			0,11		

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°5 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Pierre							Non peint
	D	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	F	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
284	Plafond	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Peinture	milieu			0,41	0	
285					MD			0,09		
	Plafond	Plafond		Lambris bois						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
282	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,29	0	
283					MD			0,38		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°6 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Dormant et ouvrant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur	Pierre							Non peint
	D	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	F	Mur	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Plafond	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
288	Plafond	Fenêtre Embrasure intérieure	Plâtre	Peinture	milieu			0,26	0	
289					MD			0,11		
	Plafond	Plafond		Lambris bois						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Plaques de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 1949
286	Sol	Plancher		Linoléum	milieu			0,13	0	
287					MD			0,45		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Comble (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
290	B	Mur	Pierre		milieu			0,31	0	
291					MD			0,09		
292	D	Mur	Pierre		milieu			0,62	0	
293					MD			0,28		
294	Plafond	Plafond	Bois		milieu			0,09	0	
295					MD			0,48		
296	Sol	Plancher		Laine minérale	milieu			0,11	0	
297					MD			0,42		

Nombre total d'unités de diagnostic	4	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	**HG** : en Haut à Gauche	**HC** : en Haut au Centre	**HD** : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	**C** : au Centre	**MD** : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	**BC** : en Bas au Centre	**BD** : en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND** : Non dégradé	**NV** : Non visible	
	EU : Etat d'usage	**D** : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☑
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☑
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☑	☐

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : ☑ **Oui** ☐ **Non**

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc…). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Récapitulatif des mesures positives

Local : Extérieur

Aucune mesure positive

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
40	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,42	3	

Local : Dégagement n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle de Douche (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,53	3	Elément postérieur à 1949

Local : Chaufferie (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salon n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Mezzanine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
161	B	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,21	3	

Local : Salon n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
208	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	3,1	3	
209	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,98	3	

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

Local : Chambre n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
258	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	3,1	3	
259	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	milieu	D	Ecaillage	1,8	3	

Local : Dégagement n°2 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°4 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°5 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°6 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Comble (3ème)

Aucune mesure positive

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Sébastien LACOURBAS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/06/2017	15/06/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2018	11/03/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/02/2018	12/02/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	07/12/2017	06/12/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/10/2017	02/10/2022

Date : 05/01/2018 Numéro de certificat : 8052865

Jacques MATILLON - Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

RECYCLE
FSC C134813

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Agence Haut Bugey et Valserhône : 13 boulevard Louis Dupuy - 01100 OYONNAX - Tél : 04 74 76 53 91
Agence Pays de Gex et Genevois : 13 B chemin du levant - 01210 FERNEY VOLTAIRE - Tél : 04 50 40 77 95
E-mail : contact@arodiag.fr - Site : www.arodiag.fr - Siret 479 425 746 00035 - APE 7120B – Capital social de 30 000 €

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2201E1277135R
établi le : 07/06/2022
valable jusqu'au : 06/06/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

adresse : **48 rue de Court, 01350 ANGLEFORT**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1900
surface habitable : **156 m²**

propriétaire : [redacted] adresse : 29 Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG-EN-BRESSE

Performance énergétique

*** Dont émissions de gaz à effet de serre.**

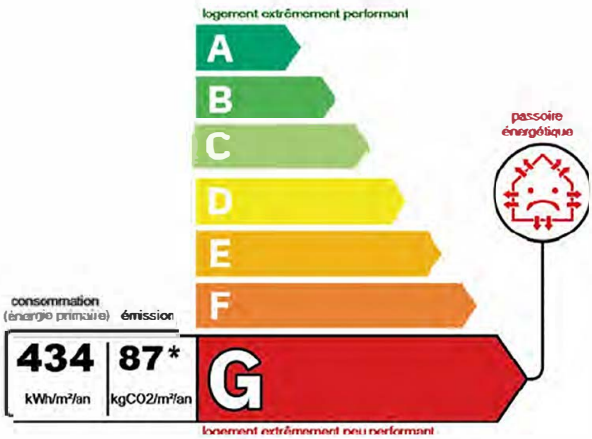

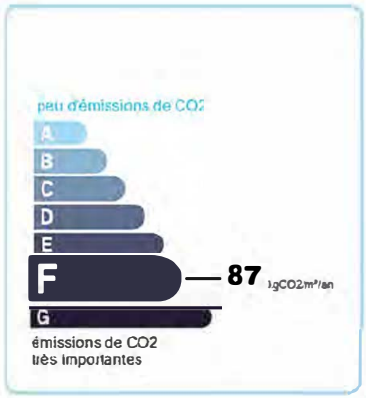

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 13645 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 70701 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste

entre **4153 €** et **5619 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

ARODIAG
13 B chemin du Levant
01210 FERNEY-VOLTAIRE
diagnostiqueur :
sébastien LACOURBAS
tel : 04 74 76 53 91
email : contact@arodiag.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
organisme de certification : Bureau Veritas Certification
19 rue des Rosiéristes - TSA 30110
69544 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR CEDEX
n° de certification : 8052865

ARODIAG

Schéma des déperditions de chaleur

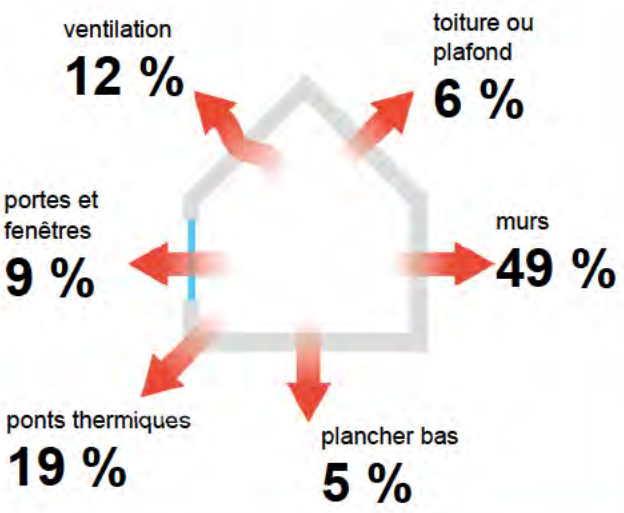

Performance de l'isolation

Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

toiture isolée

logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :

système de chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

- panneaux thermiques
- panneaux solaires
- pompe à chaleur
- géothermie
- chauffe eau thermodynamique
- réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	21073 (21073 éf)	Entre 3 646€ et 4 932€	86%
	fioul	39532 (39532 éf)		
eau chaude sanitaire	électrique	5847 (2542 éf)	Entre 412€ et 558€	10%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	667 (290 éf)	Entre 47€ et 63€	2%
auxiliaires	électrique	689 (300 éf)	Entre 48€ et 66€	2%
énergie totale pour les usages recensés		67 808 kWh (63 737 kWh é.f.)	Entre 4 153€ et 5 619€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 134,12l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -19,2% sur votre facture **soit -822 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 134,12l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.
55l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -21% sur votre facture **soit -104 € par an**

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

FAIRE TOUT POUR MA RÉNOV'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Mur 7 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 5 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolation inconnue Mur 8 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 10 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé et non accessible, non isolé Mur 2 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 9 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 1 bis Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 12 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 14 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 3 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Terre (paroi enterrée), isolation inconnue Mur 1 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 6 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 11 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 13 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 4 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolation inconnue	insuffisante
plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue	moyenne
toiture / plafond	Plafond 2 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Local non chauffé et non accessible, non isolé	insuffisante
toiture / plafond	Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
toiture / plafond	Plafond 3 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 15 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 15 mm) brique de verre creuse Porte Bois Opaque pleine Porte Bois Opaque pleine Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

	description
chauffage	Chaudière standard Fioul installée en 2002 sur Radiateur Poêle bûche Bois installé en 1980
eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installée en 1980
ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
pilotage	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, Poêle bûche : Autres équipements : sans régulation pièce par pièce,

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
chaudière	Eteindre le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes.
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 11487,75 à 22975,5 €

lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W

2 Les travaux à envisager montant estimé : 3200 à 6200 €

lot	description	performance recommandée
portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B	

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux

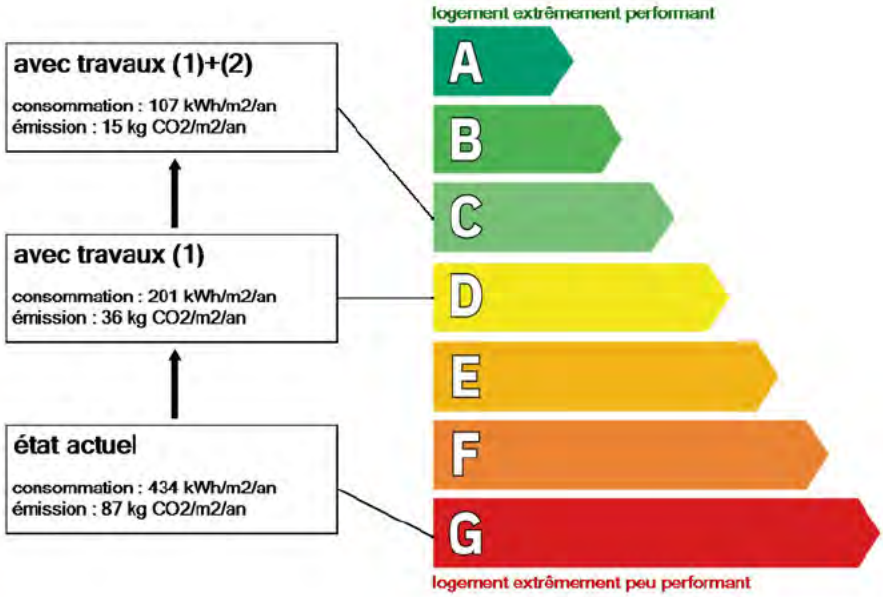

Dont émissions de gaz à effet de serre

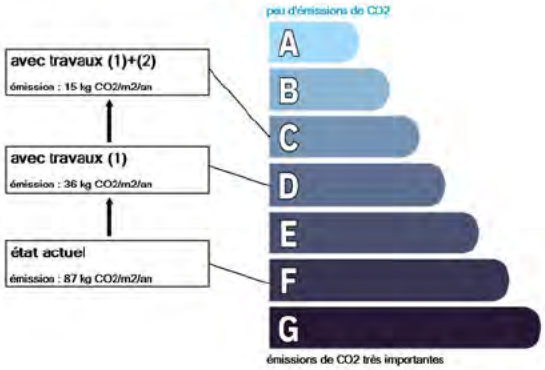

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**
Référence du DPE : **2201E1277135R**
Invariant fiscal du logement :
Référence de la parcelle cadastrale : **C-3073**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Date de visite du bien : **01/06/2022**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			01 - Ain
Altitude		donnée en ligne	315
Type de bien		observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	≈	valeur estimée	1900
Surface habitable du logement		observée ou mesurée	156
Nombre de niveaux du logement		observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond		observée ou mesurée	2,7

enveloppe

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 1	Surface		observée ou mesurée	10,69 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface		observée ou mesurée	18,9 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 3	Surface		observée ou mesurée	12,15 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent		observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface		observée ou mesurée	8,37 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
Mur 4	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent		observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu		observée ou mesurée	8,37 m²
	Surface Aue		observée ou mesurée	50 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé		document fourni	Non
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface		observée ou mesurée	21,89 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
Mur 5	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent		observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu		observée ou mesurée	21,89 m²
	Surface Aue		observée ou mesurée	50 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé		document fourni	Non
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface		observée ou mesurée	10,53 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
Mur 6	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
	Inertie		observée ou mesurée	Légère
	Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface		observée ou mesurée	22,12 m²
	Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur		observée ou mesurée	50 cm
Mur 7	Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Oui
	Inertie		observée ou mesurée	Légère

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 8	Surface	observée ou mesurée		19,52 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 9	Surface	observée ou mesurée		18,31 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 10	Surface	observée ou mesurée		19,52 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée		Local non chauffé et non accessible
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 1 bis	Surface	observée ou mesurée		17,15 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 11	Surface	observée ou mesurée		9,46 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 12	Surface	observée ou mesurée		15,84 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 13	Surface	observée ou mesurée		9,46 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Mur 14	Surface	observée ou mesurée		15,84 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Oui
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
Plafond 1	Surface	observée ou mesurée		30 m²
	Type	observée ou mesurée		Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Oui
	Epaisseur isolant	document fourni		10 cm
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée		Combles perdus
	Surface Aiu	observée ou mesurée		35 m²
	Surface Aue	observée ou mesurée		40 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni		Non
Plafond 2	Surface	observée ou mesurée		17 m²
	Type	observée ou mesurée		Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée		Local non chauffé et non accessible
Plafond 3	Surface	observée ou mesurée		8,11 m²
	Type	observée ou mesurée		Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée		57 m²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée		Dalle béton

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée		40,4 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée		57 m²
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Terre-plein
	Surface de baies	observée ou mesurée		1,5 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 1	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Surface de baies	observée ou mesurée		1,22 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 2	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Surface de baies	observée ou mesurée		0,8 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 3	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 4	Surface de baies		observée ou mesurée	0,4 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Brique de verre creuse
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Brique de verre creuse
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Fenêtre 5	Surface de baies		observée ou mesurée	2,08 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Fenêtre 6	Surface de baies		observée ou mesurée	1,04 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Fenêtre 7	Surface de baies		observée ou mesurée	3,42 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 8	Surface de baies	observée ou mesurée	1,43 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 9	Surface de baies	observée ou mesurée	1,26 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 10	Surface de baies	observée ou mesurée	0,63 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie		observée ou mesurée	Bois
	Type de porte		observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface		observée ou mesurée	2 m²
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Porte 2	Type de menuiserie		observée ou mesurée	Bois
	Type de porte		observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface		observée ou mesurée	1,6 m²
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Porte 3	Type de menuiserie		observée ou mesurée	Bois
	Type de porte		observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface		observée ou mesurée	1,89 m²
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,7 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7,9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 7	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	8,8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 8	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7,1 m
Linéaire Plancher 1 Mur 9	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	8,8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 10	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7,1 m
Linéaire Plancher 1 Mur 1 bis	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	8,5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 11	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	8,6 m
	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 12	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Plancher 1 Mur 13	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,6 m
Linéaire Plancher 1 Mur 14	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,7 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7 m
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,5 m
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,1 m
Linéaire Mur 5 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,7 m
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,9 m
Linéaire Mur 7 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,8 m
Linéaire Mur 8 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,1 m
Linéaire Mur 9 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,8 m
Linéaire Mur 10 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,1 m
Linéaire Mur 1 bis (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,5 m
Linéaire Mur 11 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,6 m
Linéaire Mur 12 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Mur 13 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,6 m
Linéaire Mur 14 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,7 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,5 m
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,1 m
Linéaire Mur 5 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,7 m
Linéaire Mur 6 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,9 m
Linéaire Mur 7 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,8 m
Linéaire Mur 8 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,1 m
Linéaire Mur 9 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,8 m
Linéaire Mur 10 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,1 m
Linéaire Mur 1 bis (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,5 m
Linéaire Mur 11 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,6 m
Linéaire Mur 12 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Mur 13 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		8,6 m
Linéaire Mur 14 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,7 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,7 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,7 m
Linéaire Mur 7 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,75 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,75 m
Linéaire Mur 9 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,75 m
Linéaire Mur 1 bis (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,7 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 11 (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	1,1 m
Linéaire Mur 12 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,2 m
Linéaire Mur 13 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	1,1 m
Linéaire Mur 14 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,2 m
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,7 m
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,7 m
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,7 m
Linéaire Mur 7 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Mur 9 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
Linéaire Mur 1 bis (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,7 m
Linéaire Mur 11 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	1,1 m
Linéaire Mur 12 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,2 m
Linéaire Mur 13 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	1,1 m
Linéaire Mur 14 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,2 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 bis	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 bis	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 bis	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 4 Mur 1 bis	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	0 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 7	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	8,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 6 Mur 9	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 7 Mur 9	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 8 Mur 9	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Porte 1 Mur 1	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Porte 2 Mur 5	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Porte 3 Mur 1 bis	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	Type générateur	observée ou mesurée		Chaudière standard
	Surface chauffée	observée ou mesurée		156 m²
	Année d'installation	observée ou mesurée		2002
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Fioul
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	QP0	valeur par défaut		0,18 kW
	Pn	valeur par défaut		18 kW
	Rpn	valeur par défaut		86,51 %
	Rpint	valeur par défaut		83,77 %
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	Type émetteur	observée ou mesurée		Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée		156 m²
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Central
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Absent
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non
Poêle bûche	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	Type générateur	observée ou mesurée		Poêle bûche
	Surface chauffée	observée ou mesurée		156 m²
	Année d'installation	observée ou mesurée		1980
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Bois
	Type de combustible bois	observée ou mesurée		Bûches
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	Type émetteur	observée ou mesurée		Autres équipements
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée		0 m²
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Divisé
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Absent
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non
Chauffe-eau vertical	Type générateur	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical
	Année installation	observée ou mesurée		1980
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Type production ECS	observée ou mesurée		Individuel
	Isolation du réseau de distribution	observée ou mesurée		Non
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée		Oui
	Production en volume habitable	observée ou mesurée		Oui
	Volume de stockage	observée ou mesurée		250 L
	Type de ballon	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	observée ou mesurée		Autres ou inconnue
Ventilation	Type de ventilation	observée ou mesurée		Ventilation par ouverture de fenêtres

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Année installation		document fourni	1900
Plusieurs façades exposées		observée ou mesurée	Non